



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/COP15/Doc.29.1

6 octobre 2025

Français

Original : Anglais

15^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026
Point 29.1 de l'ordre du jour

TRAITEMENT DES ESPÈCES INCLUSES DANS LES FAMILLES AGRÉGÉES INSCRITES À L'ANNEXE II

(Préparé par le Conseil scientifique)

Résumé:

Le présent document fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Décision 14.233 *Orientations concernant la création d'une liste consultative d'espèces agrégées par familles et genres inscrites à l'Annexe II*. Il contient une proposition de modification de la Résolution 14.19 *Orientations sur le traitement des espèces incluses dans les familles agrégées inscrites à l'Annexe II* et un nouveau projet de décision. Il propose également la suppression des Décisions 14.232 à 14.234.

La mise en œuvre de la Résolution modifiée et du nouveau projet de décision contribuerait à la réalisation de la cible 1.1 du Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032.

TRAITEMENT DES ESPÈCES INCLUSES DANS LES FAMILLES AGRÉGÉES INSCRITES À L'ANNEXE II

Contexte

1. Outre les espèces individuelles, l'Annexe II de la CMS répertorie 63 familles et 3 genres d'oiseaux. Si l'on utilise la taxonomie adoptée par la COP11 et la COP12 comme norme de la CMS pour les oiseaux [voir Résolution 12.27 (Rev.COP14)], les familles et genres d'oiseaux inscrits à l'Annexe II comprennent 2 833 espèces. Cependant, toutes ces espèces ne devraient pas être considérées comme étant couvertes par l'Annexe II. Stephen Garnett, Conseiller pour les oiseaux nommé par la COP, a préparé une première évaluation de la mesure dans laquelle les espèces individuelles remplissent les critères d'inscription à l'Annexe II (définis dans les *Lignes directrices pour l'évaluation des propositions d'inscription aux Annexes I et II* annexées à la [Résolution 13.7](#)), qui a été soumise à l'examen de la 4^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique ([UNEP/CMS/ScC-SC4/Doc.11.3.2](#)).
2. Lors de sa 5^e réunion (ScC-SC5), le Comité de session du Conseil scientifique a établi un Groupe de travail intersessions sur la désagrégation des taxons supérieurs inscrits à l'Annexe II de la Convention, dont le mandat figure dans le document [UNEP/CMS/ScC-SC5/Outcome 15](#).
3. Ce groupe de travail a examiné différentes options pour traiter les espèces incluses au sein de familles agrégées afin de fournir un avis scientifique permettant aux Parties d'identifier correctement les espèces des familles agrégées qui répondent aux critères d'inscription à l'Annexe II (pour plus de détails, voir le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.31.2/Rev.1](#)). Le Groupe de travail a recommandé que le Conseil scientifique crée et tienne à jour une liste d'espèces à l'Annexe II dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale et dont l'état de conservation est défavorable, mais qui ne sont pas déjà inscrites individuellement à l'Annexe I ou à l'Annexe II. Cette liste, qui serait strictement indicative pour les Parties, devrait être gérée par le Conseil scientifique, qui la réviserait et la mettrait à jour avant chaque COP en apportant, si nécessaire, des modifications à la taxonomie et à l'état de conservation des espèces.
4. Le Groupe de travail a proposé la [Résolution 14.19 Orientations sur le traitement des espèces incluses dans les familles agrégées inscrites à l'Annexe II](#), qui a été adoptée par la COP14. L'annexe de cette résolution contient la liste des espèces inscrites à l'Annexe II dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale, et dont l'état de conservation est défavorable, mais qui ne sont pas déjà inscrites individuellement à l'Annexe I ou à l'Annexe II.
5. Dans la Résolution 14.19, les Parties sont invitées à tenir compte de la liste des espèces figurant dans son annexe lorsqu'elles établissent, par exemple, leurs rapports nationaux.
6. Dans cette même résolution, il est en outre demandé au Conseil scientifique de tenir la liste des espèces figurant dans son annexe afin de fournir des conseils aux Parties leur permettant de déterminer les espèces dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale et dont l'état de conservation est défavorable.

7. La COP14 a également adopté les Décisions 14.233 et 14.234 *Orientations concernant la création d'une liste consultative d'espèces agrégées par familles et genres inscrites à l'Annexe II*, qui se lisent comme suit :

Décision 14.233 : Adressée au Conseil Scientifique

Le Conseil scientifique, sous réserve de la disponibilité des ressources, est prié :

- a) *de mettre à jour la liste annexée à la Résolution 14.19, qui fournit des conseils sur les espèces dans des familles agrégées dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale et dont l'état de conservation est défavorable ; et*
- b) *de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente décision lors de la 15e Session de la Conférence des Parties.*

Décision 14.234: Adressée au Secrétariat

Le Secrétariat informera les Parties de l'existence de la liste annexée à la Résolution 14.19 lors de la préparation des rapports nationaux.

Mise en œuvre de la Décision 14.233

8. Lors de la ScC-Sc7, le Comité de session du Conseil scientifique a établi le Groupe de travail sur les questions taxonomiques et nomenclaturales et sur les taxons susceptibles d'inscription, chargé d'aider le Conseil scientifique à mettre en œuvre, entre autres, la Décision 14.233.
9. Ce groupe de travail s'est réuni à quatre reprises entre février et septembre 2025 en vue d'aborder ce sujet et d'autres.
10. Pour mettre en œuvre la Décision 14.233, le Groupe de travail a examiné les espèces répertoriées dans l'annexe de la Résolution 14.19 et a proposé des modifications, indiquées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du présent document. Ces modifications comprennent l'ajout d'espèces migratrices inscrites au sein de familles et de genres qui ont été reclassées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme ayant désormais un état de conservation défavorable, et la suppression des espèces dont l'état de conservation n'est plus défavorable. Le tableau 1 présente également les mises à jour de la catégorie de la liste rouge de l'UICN correspondant à chaque espèce, ainsi que des régions concernées. Les espèces sont présentées par ordre de priorité. Elles ont d'abord été classées en fonction de leur risque d'extinction, c'est-à-dire « en danger critique » (score 4), « en danger » (score 3), « vulnérable » (score 2), « quasi menacée » (score 1). Ensuite, au sein de chaque groupe, la probabilité de collaboration dans le cadre de la CMS a été évaluée – selon que l'espèce est présente régulièrement dans deux États Parties ou plus (4), qu'elle est présente dans un État Partie, mais aussi dans des États non-Parties (3), qu'elle est largement présente dans des États non-Parties, mais occasionnellement dans des États Parties (2), ou qu'elle n'est présente que dans des États non-Parties (1).
11. La Résolution 14.19 mise à jour sera disponible sur le site Web de la CMS après la COP15.

Actions recommandées

12. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
- a) d'adopter le projet de modification de la Résolution 14.19 figurant à l'annexe 1 du présent document ;
 - b) d'adopter les projets de décision tels qu'ils figurent à l'annexe 2 du présent document ;
 - c) d'abroger les Décisions 14.232 à 14.234.

PROPOSITION DE RÉVISION DE LA RÉOLUTION 14.19

ORIENTATIONS SUR LE TRAITEMENT DES ESPÈCES INCLUSES DANS LES FAMILLES AGRÉGÉES INSCRITES À L'ANNEXE II

Note : Le nouveau texte proposé est souligné. Le texte à supprimer est ~~barré~~. Les modifications apportées au tableau 1 dans la colonne « Statut de la Liste rouge de l'UICN 2024 » indiquent les changements par rapport au statut de la Liste rouge 2023. L'ordre des espèces dans le tableau 1 a été modifié afin de refléter le score de priorité ; cette modification n'est pas indiquée dans le tableau.

Rappelant que l'Annexe II de la Convention regroupe de nombreuses espèces au sein de familles et genres nommés,

Notant que, comme le montre le document UNEP/CMS/ScC-SC5/Doc.8.2, les familles agrégées contiennent plus de 2 300 espèces, dont une grande fraction se trouve dans un seul pays, ne franchit pas cycliquement ou de façon prévisible une ou plusieurs limites de juridiction nationale et/ou présente un état de conservation défavorable,

Notant en outre qu'avant cette Résolution, il n'existait pas d'orientations exhaustives au titre de la Convention sur les espèces des familles agrégées reconnues comme étant celles qui peuvent, à tout moment, franchir cycliquement ou de façon prévisible une ou plusieurs limites de juridiction nationale et/ou présenter un état de conservation défavorable,

Constatant que de nombreuses espèces incluses dans chaque famille pourraient tirer profit d'une inscription à l'Annexe II,

Constatant également que le manque de connaissances sur les déplacements et l'état de conservation des espèces inscrites dans les familles agrégées a entravé la capacité des États de l'aire de répartition à recenser les espèces inscrites nécessitant des mesures de conservation, ou à rendre compte de ces mesures,

Constatant en outre qu'il est attendu des Parties qu'elles fournissent dans les Rapports nationaux sur l'application de la Convention des informations sur les espèces inscrites aux annexes de la CMS pour lesquelles elles sont un État de l'aire de répartition ; et

Rappelant avec gratitude les travaux accomplis par le Comité de session du Conseil scientifique lors de ses 4^e, 5^e et 6^e, 7^e et 8^e réunions,

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Prie* le Conseil scientifique de tenir une liste d'espèces, telle qu'annexée à la présente Résolution, appartenant à des familles et des genres agrégés inclus dans l'Annexe II afin de fournir des conseils aux Parties leur permettant de déterminer les espèces dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs limites de juridiction nationale et dont l'état de conservation est défavorable ; et
2. *Invite* les Parties à tenir compte de la liste mentionnée au paragraphe 1, lorsqu'ils établissent par exemple leurs rapports nationaux.

Annexe à la Résolution 14.19

Tableau 1: Les espèces inscrites à l'Annexe II regroupaient les familles et genres agrégés qui ne sont pas déjà inscrits individuellement à l'Annexe I ou à l'Annexe II, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale, et dont l'état de conservation est défavorable. Les espèces sont présentées par ordre de priorité, triées d'abord en fonction du risque d'extinction [en danger critique (CR) – score 4, en danger (EN) – score 3, vulnérable (VU) – score 2, quasi menacée (NT) – score 1] puis, au sein de chaque groupe, en fonction de la probabilité de collaboration dans le cadre de la CMS : espèce présente régulièrement dans deux États Parties ou plus (score 4), présente dans un État Partie, mais aussi dans des États non-Parties (score 3), largement présente dans des États non-Parties, mais occasionnellement dans des États Parties (score 2), uniquement présente dans des États non-Parties (score 1). Le total représente 95 espèces (sur 770 espèces qui appartiennent aux familles et genres agrégés inscrits à l'Annexe II, mais qui ne sont pas déjà inscrites individuellement à l'Annexe I ou à l'Annexe II, et répondent aux critères en matière de déplacement de la CMS), y compris 1 espèce dans la catégorie CR, 7 espèces dans la catégorie EN, 33 espèces dans la catégorie VU et 54 espèces dans la catégorie NT.

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Anatidae	Canard à ailes blanches	<i>Asarcornis scutulata</i>	ENCR	Sédentaire/résident : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois modérément nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement moins de 100 km, mais pas dans la même direction. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. Également répertorié dans l'Annexe I de la CITES.	4.4
Charadriidae	Pluvier de Mongolie	<i>Charadrius mongolus</i>	EN	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. Également répertorié à l'AEWA.	3.4

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Accipitridae	Bateleur des savanes	<i>Terathopius ecaudatus</i>	EN	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; les individus immatures peuvent migrer au-delà de l'aire de répartition normale des adultes avant d'y revenir pour se reproduire ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié dans l'Annexe II de la CITES.</u>	3.4
Accipitridae	Busard maure	<i>Circus maurus</i>	EN	Migrateur partiel : déplacement important de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; sont toutefois modérément nomades en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud ; quittent parfois l'aire de répartition normale en nombre significatif ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié dans le MdE Rapaces et l'annexe II de la CITES</u>	3.4
Oriolidae	Loriot argenté	<i>Oriolus mellianus</i>	EN	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	3.2
Anatidae	Harle de Chine	<i>Mergus squamatus</i>	EN	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	3.1
Gruidae	Grue blanche d'Amérique	<i>Grus americana</i>	EN	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié dans l'Annexe I de la CITES.</u>	3.1

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Muscicapidae	Rosignol à tête rousse	<i>Larvora ruficeps</i>	EN	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison, mais aucune information n'est disponible sur les déplacements hors reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	3.1
Anatidae	Harelde de Miquelon	<i>Clangula hyemalis</i>	VU	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'AEWA.</u>	2.4
Anatidae	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	VU	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'AEWA.</u>	2.4
Anatidae	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	VU	Migrateur partiel : déplacement important de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'AEWA.</u>	2.4
Gruidae	Grue antigone	<i>Grus antigone</i>	VU	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement 100 à 1 000 km, mais pas dans la même direction ; la sous-population australienne ne migre pas au-delà des frontières internationales. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié dans l'Annexe II de la CITES.</u>	2.4

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Pluvianellidae	Pluvier de Magellan	<i>Pluvianellus socialis</i>	<u>NTVU</u>	Migrateur partiel : élargissement considérable de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois nomade modérément nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.4
Charadriidae	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	<u>VU</u>	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. Espèce également inscrite sur la liste de l'AEWA.	2.4
Scolopacidae	Barge marbrée	<i>Limosa fedoa</i>	<u>VU</u>	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.4
Scolopacidae	Barge hudsonienne	<i>Limosa haemastica</i>	<u>VU</u>	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.4
Scolopacidae	Bécasseau falcinelle	<i>Calidris falcinellus</i>	<u>VU</u>	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. Espèce également inscrite sur la liste de l'AEWA.	2.4

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Scolopacidae	Bécasseau à queue pointue	<i>Calidris acuminata</i>	VU	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.4
Scolopacidae	Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	NF VU	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'AEWA.</u>	2.4
<u>Scolopacidae</u>	<u>Bécasseau à croupion blanc</u>	<u><i>Calidris fuscicollis</i></u>	<u>VU</u>	<u>Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.</u>	<u>2.4</u>
<u>Scolopacidae</u>	<u>Bécassin roux</u>	<u><i>Limnodromus griseus</i></u>	<u>VU</u>	<u>Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.</u>	<u>2.4</u>
Scolopacidae	Bécassine des bois	<i>Gallinago nemoricola</i>	VU	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois modérément nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.4
<u>Scolopacidae</u>	<u>Petit Chevalier</u>	<u><i>Tringa flavipes</i></u>	<u>VU</u>	<u>Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.</u>	<u>2.4</u>

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Elanidae	Élanion naucle	<i>Chelictinia riocourii</i>	VU	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction et nomadisme modéré pendant les saisons de reproduction et de non-reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié dans le MdE Rapaces et l'annexe II de la CITES.</u>	2.4
Accipitridae	Circaète de Beaudouin	<i>Circaetus beaudouini</i>	VU	Migrateur partiel : déplacement important de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois modérément nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié dans le MdE Rapaces et l'annexe II de la CITES.</u>	2.4
Accipitridae	Aigle ravisseur	<i>Aquila rapax</i>	VU	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié dans le MdE Rapaces et l'annexe II de la CITES.</u>	2.4
Falconidae	Faucon concolore	<i>Falco concolor</i>	VU	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié dans le MdE Rapaces et l'annexe II de la CITES.</u>	2.4
Locustellidae	Graminicole rayée	<i>Schoenicola striatus</i>	VU	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction et grand nomadisme pendant les saisons de reproduction et de non-reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.4

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Sylviidae	Lioptile à calotte noire	<i>Sylvia nigricapillus</i>	VU	Migrateur partiel : réduction de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km, mais pas dans la même direction ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.4
Turdidae	Grive de Bicknell	<i>Catharus bicknelli</i>	VU	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.4
Turdidae	Merle de Fea	<i>Turdus feae</i>	VU	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.4
Muscicapidae	Gobemouche du Cachemire	<i>Ficedula subrubra</i>	VU	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.4
Muscicapidae	Tarier de Stoliczka	<i>Saxicola macrorhynchus</i>	VU	Migrateur total, modérément nomade en période de reproduction et fortement nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km, mais pas dans la même direction. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.4
Muscicapidae	Tarier de Hodgson	<i>Saxicola insignis</i>	VU	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.4

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Motacillidae	Pipit à gorge jaune	<i>Hemimacronyx chloris</i>	VU	Migrateur partiel : élargissement considérable de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens est-ouest ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.4
Phylloscopidae	Pouillot d'Ijima	<i>Phylloscopus ijimae</i>	VU	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.3
Acrocephalidae	Rousserolle mandchoue	<i>Acrocephalus tangorum</i>	VU	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.1
Locustellidae	Locustelle de Pleske	<i>Helopsaltes pleskei</i>	VU	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.1
Muscicapidae	Gobemouche à poitrine brune	<i>Cyornis brunneatus</i>	VU	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.1
Muscicapidae	Rosignol à gorge noire	<i>Calliope obscura</i>	VU	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; aucune information n'est disponible sur les déplacements hors reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	2.1

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Motacillidae	Pipit de Sprague	<i>Anthus spragueii</i>	VU	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS	2.1
Anatidae	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement important de l'aire de répartition après la reproduction, les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'AEWA.</u>	1.4
Anatidae	Ouette de l'Orénoque	<i>Neochen jubata</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement 100 à 1 000 km, mais pas dans la même direction. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4
Anatidae	Canard à lunettes	<i>Specularias specularis</i>	NT	Migrateur partiel : élargissement considérable de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4
Phoenicopteridae	Flamant du Chili	<i>Phoenicopterus chilensis</i>	NT	Migrateur partiel : changement de l'aire de répartition après la reproduction et nomadisme modéré pendant les saisons de reproduction et de non-reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié dans l'Annexe II de la CITES.</u>	1.4
Phoenicopteridae	Flamant nain	<i>Phoeniconaias minor</i>	NT	Sédentaire/résident, mais fortement nomade pendant les saisons de reproduction et de non-reproduction ; les individus parcourent couramment plus de 1 000 km, mais pas dans la même direction. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'AEWA et dans l'annexe II de la CITES.</u>	1.4

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Haematopodidae	Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'AEWA.</u>	1.4
Charadriidae	Pluvier des Andes	<i>Phegornis mitchellii</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois modérément nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4
<u>Charadriidae</u>	<u>Pluvier kildir</u>	<u><i>Charadrius vociferus</i></u>	<u>NT</u>	<u>Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois modérément nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.</u>	<u>1.4</u>
Charadriidae	Pluvier siffleur	<i>Charadrius melodus</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4
Charadriidae	Pluvier neigeux	<i>Charadrius nivosus</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement important de l'aire de répartition après la reproduction : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois modérément nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Charadriidae	Pluvier à double collier	<i>Charadrius bicinctus</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement important de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km d'est en ouest ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4
Charadriidae	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement important de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois modérément nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'AEWA.</u>	1.4
Scolopacidae	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'AEWA.</u>	1.4
Scolopacidae	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'AEWA.</u>	1.4
Scolopacidae	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'AEWA.</u>	1.4

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Scolopacidae	<u>Tournepiere à collier</u>	<u><i>Arenaria interpres</i></u>	NT	<u>Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. Espèce également inscrite sur la liste de l'AEWA.</u>	<u>1.4</u>
Scolopacidae	<u>Bécasseau maubèche</u>	<u><i>Calidris canutus</i></u>	NT	<u>Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. Espèce également inscrite sur la liste de l'AEWA.</u>	<u>1.4</u>
Scolopacidae	<u>Bécasseau à échasses</u>	<u><i>Calidris himantopus</i></u>	NT	<u>Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.</u>	<u>1.4</u>
Scolopacidae	Bécasseau à col roux	<i>Calidris ruficollis</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4
Scolopacidae	<u>Bécasseau variable</u>	<u><i>Calidris alpina</i></u>	NT	<u>Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. Espèce également inscrite sur la liste de l'AEWA.</u>	<u>1.4</u>
Scolopacidae	<u>Bécasseau minuscule</u>	<u><i>Calidris minutilla</i></u>	NT	<u>Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.</u>	<u>1.4</u>

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Scolopacidae	Bécassin d'Asie	<i>Limnodromus semipalmatus</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4
<u>Scolopacidae</u>	<u>Bécassin à long bec</u>	<u><i>Limnodromus scolopaceus</i></u>	<u>NT</u>	<u>Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.</u>	<u>1.4</u>
Scolopacidae	Bécassine de Strickland	<i>Gallinago stricklandii</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois modérément nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4
Scolopacidae	Bécassine du Japon	<i>Gallinago hardwickii</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4
Scolopacidae	Bécassine double	<i>Gallinago media</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'AEWA.</u>	1.4

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Scolopacidae	Grand Chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>	NT	<u>Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.</u>	1.4
Accipitridae	Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	NT	Sédentaire/résident : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus immatures peuvent migrer au-delà de l'aire de répartition normale des adultes, avant d'y revenir pour se reproduire. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié dans le MdE Rapaces et l'annexe II de la CITES.</u>	1.4
Accipitridae	Circaète barré	<i>Circaetus fasciolatus</i>	NT	Migrateur partiel : élargissement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié dans l'annexe II de la CITES.</u>	1.4
Accipitridae	Vautour de l'Himalaya	<i>Gyps himalayensis</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement moins de 100 km, mais pas dans la même direction ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux ; les individus immatures peuvent migrer au-delà de l'aire de répartition normale des adultes avant d'y revenir pour se reproduire. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS <u>Également répertorié dans le MdE Rapaces et l'annexe II de la CITES.</u>	1.4

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Accipitridae	Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement et élargissement considérable de l'aire de répartition après la reproduction et nomadisme modéré pendant les saisons de reproduction et de non-reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié dans le MdE Rapaces et l'annexe II de la CITES.</u>	1.4
Accipitridae	Aigle montagnard	<i>Nisaetus nipalensis</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié dans le MdE Rapaces.</u>	1.4
Accipitridae	Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié dans le MdE Rapaces et l'annexe II de la CITES.</u>	1.4
Accipitridae	Autour à ventre gris	<i>Accipiter poliogaster</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'annexe II de la CITES.</u>	1.4

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Accipitridae	Pygargue nain	<i>Icthyophaga humilis</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km, mais pas dans la même direction ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'annexe II de la CITES.</u>	1.4
Falconidae	Caracara austral	<i>Phalcoboenus australis</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'annexe II de la CITES.</u>	1.4
Falconidae	Faucon chicquera	<i>Falco chicquera</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction et nomadisme modéré pendant les saisons de reproduction et de non-reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km, mais pas dans la même direction ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS. <u>Également répertorié à l'annexe II de la CITES.</u>	1.4
Locustellidae	Bouscarle à long bec	<i>Locustella major</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement moins de 100 km, mais pas dans la même direction ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Sylviidae	Fauvette pitchou	<i>Curruca undata</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement important et élargissement considérable de l'aire de répartition après la reproduction, les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois modérément nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km, mais pas dans la même direction ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4
Pellorneidae	Prinia de Burnes	<i>Laticilla burnesii</i>	NT	Migrateur partiel : élargissement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement moins de 100 km, mais pas dans la même direction. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4
Turdidae	Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement important de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4
Muscicapidae	Gobemouche à bec fort	<i>Cyornis magirostris</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4
Muscicapidae	Rougegorge du Père David	<i>Calliope pectardens</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Muscicapidae	Monticole espion	<i>Monticola explorator</i>	NT	Migrateur partiel : élargissement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois modérément nomade en dehors de la période de reproduction ; les individus parcourent généralement moins de 100 km, mais pas dans la même direction ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4
Motacillidae	Pipit alticole	<i>Anthus hoeschi</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.4
Chaetopidae	Chétopse doré	<i>Chaetops aurantius</i>	NT	Migrateur partiel : élargissement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement moins de 100 km, mais pas dans la même direction ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.3
Locustellidae	Mégalure du Japon	<i>Helopsaltes pryeri</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.3
Muscicapidae	Brachyptère à ventre roux	<i>Brachypteryx hyperythra</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement moins de 100 km, mais pas dans la même direction ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.3
Anatidae	Eider à lunettes	<i>Somateria fischeri</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.2

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Anatidae	Macreuse à bec jaune	<i>Melanitta americana</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.2
Vireonidae	Viréo à tête noire	<i>Vireo atricapilla</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.2
Muscicapidae	Gobemouche de Zappey	<i>Cyanoptila cumatilis</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.2
Charadriidae	Pluvier montagnard	<i>Charadrius montanus</i>	NT	Migrateur partiel : déplacement important de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.1
Motacillidae	Bergeronnette du Mékong	<i>Motacilla samveasnae</i>	NT	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement moins de 100 km, mais pas dans la même direction. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	1.1
Anatidae	Oie empereur	<i>Anser canagicus</i>	NTLC	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	
Anatidae	Canard à faucilles	<i>Mareca falcata</i>	NTLC	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Classement 2024 sur la Liste rouge de l'UICN	Notes	Score de priorité
Charadriidae	Pluvier de Swinhoe	<i>Charadrius dealbatus</i>	DDLC	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	
Scolopacidae	Chevalier de Sibérie	<i>Tringa brevipes</i>	NTLC	Migrateur total : les mêmes sites de reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; est toutefois fortement nomade en dehors de la saison de reproduction ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	
Monarchidae	Tchitrec du Japon	<i>Terpsiphone atrocaudata</i>	NTLC	Migrateur partiel : déplacement important de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement plus de 1 000 km dans le sens nord-sud. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	
Muscicapidae	Gobemouche des collines	<i>Cyornis banyumas</i>	CR	Migrateur partiel : déplacement de l'aire de répartition après la reproduction ; les mêmes sites de reproduction et de non-reproduction sont régulièrement occupés à chaque saison ; les individus parcourent généralement entre 100 et 1 000 km dans le sens nord-sud ; au moins certains déplacements sont principalement altitudinaux ; au moins une sous-population distincte de la voie de migration est considérée comme sédentaire. Satisfait aux critères en matière de déplacement de la CMS.	

ANNEXE 2

PROJET DE DÉCISION

**TRAITEMENT DES ESPÈCES INCLUSES DANS LES FAMILLES AGRÉGÉES INSCRITES
À L'ANNEXE II**

À l'adresse du Conseil scientifique

15.AA Le Conseil scientifique est prié, sous réserve de la disponibilité des ressources :

- a) d'examiner la liste des espèces figurant à l'annexe de la Résolution 14.19 avant la COP16 et de soumettre d'éventuelles propositions de révision.